

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES, 20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



ANGLETERRE. — Londres, 30 mars.

On assure que le gouvernement a fait à l'ambassadeur américain des propositions qui doivent amener une solution pacifique de la question des frontières.

Nous apprenons d'une source certaine que S. A. R. le grand-duc héritier de Russie passera au moins six semaines en Angleterre. Un journal a annoncé hier que quelques-uns de ses aides-de-camp sont déjà arrivés à Londres pour lui préparer des logements; mais cette annonce était inexacte, car la résidence du prince a déjà été choisie depuis quelque temps, non par ses aides-de-camp, mais par le consul général de Russie M. Benkausen. Il n'est encore arrivé à Londres aucune personne de la suite de S. A. I. qui n'arrivera elle-même que le 15 avril prochain.

Les chartistes de Rochdale ont acheté une grande quantité d'armes, fusils, sabres et piques. Plus de 4000 armes sont réunies sur ce point. Il y en a 6000 à Oldham, 2000 à Heywood, 800 à Middleton, 50,000 à Hyde Ashton, Newton Moor. Slaty Bridge. Un apôtre de la religion de Stephens prêchant dans la chapelle des chartistes de Middleton a tiré de sa poche et exhibé à l'auditoire vingt balles. Il a déclaré aux fidèles qu'ils feraient bien de se tenir prêts comme lui pour faire résistance aux lois contraires aux saintes écritures. Si quelqu'un veut séparer l'homme de la femme (allusion à la nouvelle loi des pauvres), qu'on le tue, ce sera une bonne œuvre. Chaque homme en naissant a droit à une pièce de terre; ne nous reposons jamais que lorsque chaque homme jouira de ses droits.

(Stockport-Advertiser.)

Une lettre adressée par M. O'Connell à un de ses amis de Dublin, contient le passage suivant qui a de l'importance dans les conjonctures actuelles :

« Le sort de l'Irlande dépend du résultat de la motion de lord Russell. Conciliation ou oppression. Le moment est venu pour l'Irlande de se prononcer hautement et à l'unanimité. Je me propose d'adresser mardi prochain au peuple irlandais une proclamation pour inviter les citoyens à se rallier de nouveau contre cette infernale faction des orangistes, toute couverte du sang de la nation irlandaise, et qui s'est enrichie de ses dépouilles. Réunissons-nous paisiblement pour voter des pétitions et des remontrances au Parlement, que je puisse présenter à la barre des communes 500,000 pétitionnaires exhortant d'une voix respectueuse et ferme la législature britannique à détourner de notre beau pays les horreurs d'une guerre civile, et à nous laisser en possession d'une administration juste et impartiale, en attendant que nous obtenions l'égalité des droits civils et la liberté religieuse qui n'existeront pas aussi longtemps que la majorité du peuple irlandais sera forcée de contribuer à l'entretien de l'église anglicane. Je me réjouis de cette lutte pacifique; j'aime la hardiesse du ministère; ce que nous désirons c'est une collision entre les deux chambres du Parlement sur une question vitale: celle de savoir si l'Irlande sera gouvernée dans l'intérêt d'une faction ou dans celui du peuple. Je me sens rajeunir en m'engageant dans cette lutte. Vive le peuple Irlandais! J'aime à croire que toute l'Irlande se fera précurseur. C'est au nom de la paix que nous livrerons ce combat qui ne coûtera pas une goutte de sang. Vive la vieille Irlande! »

« Veuillez faire circuler ces nouvelles. » (Sun.)

FRANCE. — Paris, le 2 avril.

On lit dans le Moniteur :

Depuis plus de trois semaines que durait la crise ministérielle, les embarras, loin de diminuer, semblaient s'accroître de jour en jour. Cependant le terme de la prorogation approchait et il était indispensable que la couronne fut représentée devant les chambres. Dans cette situation difficile, le roi a fait un appel à des hommes honorables.

Leur empressement à répondre à l'invitation de S. M. est une nouvelle et éclatante preuve de leur patriotisme, de leur abné-

gation de leur zèle pour le pays, dont tous les intérêts eussent été compromis par la prolongation de l'inter-règne gouvernemental. Désormais les négociations entamées pour arriver à une combinaison définitive pourront se poursuivre avec calme et cette liberté d'esprit qui sont nécessaires aux personnes que la confiance royale en a chargées, l'action administrative ne souffrira plus des retards et des complications qu'elles pourraient encore éprouver, les chambres seront constituées et livrées à leurs premiers travaux, enfin tous les esprits, rassurés par cette reprise générale des affaires politiques, attendront avec patience un dénouement qui sera d'autant plus favorable et satisfaisant, qu'on aura eu plus de latitude pour le préparer et le mettre en harmonie avec les manifestations parlementaires.

C'est ce qu'ont compris les nouveaux ministres; il n'a pas fallu moins que la conscience d'un grand service à rendre au pays, pour les décider à prendre sur eux la responsabilité du pouvoir dans les conjonctures actuelles. Mais, devant cette mission d'utilité, aucun d'eux n'a hésité; aucun d'eux n'a été arrêté par des considérations de position personnelle.

Le pays tout entier, sans acception d'opinion ni de parti, leur saura gré de ce sacrifice fait à son repos et à sa sécurité. Il aura de la reconnaissance, non-seulement pour le bien qu'ils pourront accomplir pendant leur passage aux affaires, mais encore pour tout le bien que leur dévouement aura rendu possible dans l'avenir au cabinet qui leur succédera.

Il n'y aura pas de séance royale. La session sera ouverte, à la chambre des Pairs, par M. Girod (de l'Ain), et par M. de Gasparin à la chambre de députés. Il n'y aura pas non plus de discours du trône. Les ministres actuels n'étant qu'une combinaison toute transitoire, n'ont aucun programme à présenter. Ils ne viennent devant la chambre que pour faciliter ses premières opérations et assister à la désignation de leurs successeurs. Pouvoir neutre entre tous les partis, il ne manquera, on peut en être sûr, ni à la sincérité, ni à l'importance de sa mission.

On attend avec autant d'impatience que d'anxiété l'ouverture de la session. On sait positivement que le ministère actuel destiné seulement à ouvrir la session doit être remplacé par un cabinet qui sera formé sous les auspices du maréchal Soult. Le bruit court que le maréchal travaille activement à l'organisation de ce cabinet, mais il est certain qu'une combinaison définitive ne sera adoptée qu'après les premières opérations de la chambre. Il faut laisser à celle-ci le temps de se dessiner nettement.

Les préparatifs pour la séance royale du jeudi 4 avril sont terminés à la chambre des députés depuis plusieurs jours.

MM. les députés sont convoqués en réunion préparatoire pour le mercredi 3 avril à l'effet d'installer le bureau provisoire, et de participer à la distribution des billets de tribune pour la cérémonie du lendemain.

Vendredi commenceront les travaux de la chambre des députés sous la présidence du doyen-d'âge. Elle se réunira dans les bureaux pour nommer les présidents et secrétaires. Après leur organisation, les bureaux commenceront la vérification des pouvoirs et nommeront suivant la forme nouvelle introduite dans le règlement des sous-commissions pour l'examen des élections contestées.

Les rapports des bureaux seront faits en séance publique le lendemain samedi et les jours suivants.

Ces opérations indispensables seront suivies de scrutins pour le choix : 1° d'un président; 2° de quatre vice-présidents; 3° de quatre secrétaires; 4° de deux questeurs.

Viendra enfin la nomination dans les bureaux de la commission de l'adresse.

La chambre des pairs, selon son usage, nommera dès le premier jour la commission chargée de rédiger le projet d'adresse. (Débats.)

— On lit dans le Constitutionnel :

« Ce matin on assurait que S. M. ferait en personne l'ouverture de la chambre; mais il paraît que les ministres provisoires

en feront seuls l'inauguration. Il n'y aurait point alors de discours de la couronne et point d'adresse. C'est la première fois depuis 1814 qu'on procédera ainsi.

» Jamais une nouvelle législature, jamais même une nouvelle session n'a été ouverte par commission. On dit que les pairs n'assisteront pas à la séance du 4 avril. En Angleterre, c'est à la chambre des lords que s'ouvre le parlement, et les communes s'y rendent par députations.

» En France, c'est à la chambre des députés; il semblerait dès-lors naturel que les pairs parussent à la séance royale.

» Mais si nous sommes bien informés, les ministres ouvriront séparément les deux chambres. »

— Aujourd'hui M. Thiers est l'idole de l'opposition et des journaux qui vomissent contre lui l'injure et la calomnie en 1834. L'homme qui était préfet de Lyon en 1834 et qui repoussa avec succès l'émeute républicaine, M. de Gasparin, est aujourd'hui ministre. Haro sur lui! Les journaux de la coalition s'en émeuvent; le nom de M. de Gasparin est un défi, une provocation peut-être jetée à l'émeute....

Fort bien; mais les feuilles de la coalition oublient que M. de Gasparin n'était en 1834 que l'exécuteur des ordres de M. Thiers; car c'est M. Thiers qui était alors ministre de l'intérieur, et ses ordres, expédiés d'heure en heure par le télégraphe, foudroyaient les républicains qui voudraient aujourd'hui lui faire la courte échelle pour la dictature qu'il rêve peut-être.

Ces petites contradictions ne sont qu'un des mille incidents que nous donne et que nous donnera encore la comédie jouée par la coalition.

— Des bruits dont l'absurdité égale l'in vraisemblance ont été répandus aujourd'hui à Paris. On assurait que, cette nuit, des placards seraient affichés dans les rues et carrefours, appelant les citoyens à la révolte.

Ces nouvelles alarmantes, colportées par des hommes qu'on ne voit que dans les temps de troubles et d'émeutes, ont excité parmi les classes industrielles une assez vive inquiétude.

De quelque part que viennent de pareils bruits, espérons qu'ils ne produiront pas l'effet qu'on en attend. La population est, Dieu merci, trop sensée pour prêter les mains à des projets de désordre dont le mépris des honnêtes gens a déjà fait justice. (Messager.)

— Le Temps, le Commerce, le National parlent aussi des bruits qui circulent, et qui font craindre des troubles prochains dans les rues de Paris. Ils engagent vivement les partis à s'abstenir de toute démonstration de nature à troubler l'ordre. Le National propose en outre d'ouvrir une souscription au profit des ouvriers sans travail. Il souscrit lui-même pour cinq cents frs.

— Le Courrier Français dit qu'il a été décidé hier soir que le roi n'assistera pas jeudi à la séance d'ouverture des chambres. M. Girod (de l'Ain) donnera seulement lecture d'une ordonnance proclamant que la session de 1839 est ouverte.

Les gardes nationaux commandés pour jeudi, jour d'ouverture, ont reçu contre ordre. Les lettres d'avis adressées aux gardes nationaux pour motiver ce contre ordre portent qu'il n'y aura pas de séance royale.

— M. Edmond Blanc, secrétaire-général, directeur du personnel au ministère de l'intérieur, a remis ce matin sa démission entre les mains de M. Gasparin.

— M. de Montalivet a quitté le ministère de l'intérieur pour se rendre à l'intendance de la liste civile.

— Les différends états majors de la place de Paris sont allés au ministère de la guerre rendre visite à M. le général Despans-Cubières.

— Le bruit court que le voyage du roi à Fontainebleau est remis à la fin d'avril. Le roi Léopold devait, dit-on, s'y rendre pour conférer avec le roi des Français sur les mesures à prendre pour la reddition des provinces rétrocedées à la Hollande; mais le roi ne croit pas maintenant pouvoir quitter la capitale avant un mois.

— La caisse d'épargnes de Paris a reçu dimanche 31 mars et

Feuilleton.

M. PRETE-MOI-CINQ-SOUS.

(Suite.) — Voir le N° d'hier.

Pourtant je parvins encore à surmonter cette nouvelle émotion de terreur et, comme je sentais bien qu'en parlant ma voix allait trembler, je le pris, avec Jeannette, sur le ton de la fâcherie, pour mieux cacher ce que j'éprouvais intérieurement.

— Je vous dis que vous irez porter cette lettre, repris-je; ne croirait-on pas que je suis le commissionnaire de la famille pour voir que je sois toujours en route, tandis que vous faites les beaux bras à la maison!

Certes, en l'obligeant à s'éloigner, je n'avais pas l'intention de demeurer dans la chambre. La clé était sur la porte, et j'avais aussi disposé mon plan; dès que Jeannette sera partie, m'étais-je dit, je renverrai nos camarades, car il ne faut pas effrayer les enfants; et puis, sans faire semblant de rien, je sortirai à mon tour et je donnerai un tour de clé. Ainsi il n'y aura plus de danger pour personne, car, de l'escalier, je pourrai faire sentinelle jusqu'au moment où mon frère arrivera. C'était assez bien arrangé, comme vous voyez. Pourtant Jeannette résistait encore: pour la décider à partir, je lui dis:

— Si tu crains qu'on ne t'enlève en chemin, que n'emènes-tu Virginie avec toi?

— J'emène Virginie et Laurence, me répondit-elle, ça ne sera déjà pas trop que d'être trois, attendu qu'il se fait tard.

Et, en effet, la nuit commençait à tomber. Qu'importe? Jeannette, que je pressais, que je rudoyais même un peu, n'allait-elle pas, sans le savoir, nous chercher du secours? et moi, ne devais-je pas me trouver à l'abri de tout péril?

C'est donc avec plaisir que je la vis s'éloigner avec nos petites amies. Mais Jeannette m'en voulait de mon obstination à l'envoyer porter la lettre à son père; enfin, d'abord par rancune, mais surtout par malice, elle ne fut pas plutôt dehors qu'elle tira la porte sur elle en me disant:

— Ah! tu veux forcer les autres à sortir tandis que tu ne bouges pas de la maison! Eh bien, restes-y, ma chère!

Elle n'avait pas fini de parler, qu'elle fut effrayée de son ton de menace, je courus vers la porte; il était trop tard: la clé venait de tourner deux fois dans la serrure! En vain je les suppliai d'ouvrir, mes prières furent inutiles: elles étaient bien trop heureuses de m'avoir enfermée, pour me rendre la liberté.

Elles parlèrent! Long-temps je les entendis rire dans l'escalier, puis les rires cessèrent.... Alors, plus d'espoir pour moi. Je crus que j'allais mourir.

Ainsi me voilà restée seule: plus au ciel qu'il en eût été ainsi! Mais non, il y avait là un homme dont j'avais sans cesse le regard brillant devant les yeux, quelque effort que je fisse pour chasser cette inquiétante image.

Je ne pouvais faire un pas, heurter doucement un meuble sans que tout mon corps frissonnât, car c'était cette homme que je croyais entendre marcher, c'est lui encore qui me semblait broncher à chaque mouvement que je faisais.

Le bruit de sa respiration se confondait si bien, dans mon esprit, avec le bruit de la mienne, que je ne savais plus si c'était lui ou moi qui souffrais.

Cependant il fallait rester là, attendre long-temps; car il y avait au moins une demi-heure de chemin; de la maison à l'atelier de René; et, en admettant qu'ils s'empressât d'aller quérir main-forte, et qu'on le suivit sur-le-champ encore devait-il se passer plus d'une heure avant l'arrivée de ceux en qui j'avais mis mon espoir de délivrance. La nuit était venue. Je ne pouvais pas demeurer tout ce temps-là sans lumière, car, à chaque instant, j'aurais cru sentir la main du malfaiteur tomber sur moi. Cependant, je n'osais pas d'abord allumer la chandelle, tant je redoutais de me trouver face à face avec l'homme au regard brillant; mais encore valait-il mieux voir le danger que de l'attendre les yeux fermés: c'est pourquoi je me décidai à battre le briquet. Je tremblais si fort, qu'à mainte reprise, je me meurtris les doigts, et sans oser me plaindre.

Oh! que je fis donc bien de me procurer de la lumière! A peine la première lueur brillait-elle, que mes yeux s'étaient portés vers le lit de René,

j'aperçus une main qui s'était avancée et qui se recacha aussitôt. Si j'étais restée, une minute de plus, dans l'obscurité, c'était fait de moi, sans doute.

Je vous dis que Dieu me protégeait!

Pour employer le temps qui me restait à souffrir, je me mis à coudre, et, en cousant, je chantais, et, même, en chantant, je priais tout bas, et, pendant ma prière, j'écoutais et j'entendais jusqu'au plus léger souffle de l'homme caché. Mais je ne connaissais pas toute l'étendue du péril auquel une espérillerie de petite fille m'avait livrée sans défense. Le malfaiteur n'était pas seul.

Non, car derrière ce placard où René tenait caché le trésor du voisin, il y avait un autre scélérat qui n'attendait que notre sommeil pour nous tuer d'abord, et nous voler ensuite.

Pendant un instant, je crus que je m'abusais, et que la frayeur me faisait entendre de ce côté un bruit qui n'était que dans mon imagination; mais le frôlement d'un corps derrière la cloison se renouvela une seconde fois, et si distinctement alors, qu'il n'y avait pas moyen de s'y tromper.

Vous vous imaginez sans doute que l'excès du danger finit par vaincre mon soi-disant courage, et que je perdis la tête au point d'appeler à mon secours. Pas du tout! L'idée qu'il n'y avait pas moyen d'échapper aux malfaiteurs me rendit, pour ainsi dire, plus d'assurance. Je ne sais si vous comprenez bien cela; mais peut-être, quand il y a doute encore, tant qu'une porte de salut nous est ouverte, est-on troublé par l'inquiétude qui accompagne une position difficile, dont cependant on espère sortir; mais, lorsqu'il n'y a plus rien à faire qu'à se laisser tuer, alors quelque chose vous vient qui vous donne l'apparence de la bravoure, mais qui n'est réelle que de la résignation. Or, je me résignai, et la prière, c'est ce que je repris ma prière, ma couture et ma chanson; mais je n'écoutai plus!

Ainsi se passa cette mortelle heure, durant laquelle tout ce qu'il est donné aux âmes de souffrir, je le souffrais; et puis, un bruit de pas et de voix résonna dans l'escalier: je me levai si précipitamment pour aller à la porte en même temps que mes libérateurs, que ma table à ouvrage fut renversée, mon flambeau roula à terre et s'éteignit.

lundi 1^{er} avril 1839, de 2932 déposans, dont 511 nouveaux, la somme de 352,795 fr. Les remboursements demandés se sont élevés à la somme de 872,000 fr.

L'Opéra a donné hier soir la première représentation du *Lac des Fées*, nouvelle pièce de M. Scribe et de M. Auber. Cette partition, où l'on remarque d'assez jolis morceaux, n'est pourtant pas destinée à ajouter un fleuron de plus à la brillante couronne de l'auteur de la *Muette*, de *Fra Diavolo* et de la *Fiancée*.

La baisse d'hier a été arrêtée aujourd'hui; il y a même eu un léger mouvement de reprise sur les fonds français. On n'a fait circuler aucune nouvelle politique. Les opérations au comptant sont toujours assez soutenues, parce que les achats de la caisse des dépôts et consignations ont continué.

Les actions de la Banque de France se sont faites à 2635; il y avait peu d'affaires sur cette valeur. C'était aujourd'hui la liquidation sur les fonds étrangers, mais elle est passée tout à fait inaperçue, car la spéculation a depuis longtemps abandonné toutes ces valeurs, qui ne se négocient plus guère qu'au comptant.

Les actions de la Banque de Belgique sont restées à 695. On a fait de l'actif espagnol à 20 5/4.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

(Correspondance particulière.) — Une scission avait éclaté, il y a deux ou trois jours, entre le général Alaix et M. Pizarro; ce dernier a néanmoins assisté, avec tous ses autres collègues, à la réunion du cabinet qui a eu lieu hier dans la soirée. Les mesures dont la liberté de la presse était menacée ont commencé à recevoir quelque exécution. Des perquisitions ont été faites chez les rédacteurs du *Guirigay*, journal de l'opposition. Il paraît que l'ordre avait été donné aux agents d'arrêter ces journalistes et de les conduire en prison. Des avis officieux, parvenus à temps, leur ont permis de se mettre hors des atteintes de la police.

M. Julian Villalba, ancien sous-secrétaire d'état aux affaires étrangères, est parti pour Cadix, où il s'embarquera pour Marseille; M. Concha, secrétaire de l'ambassade espagnole à Londres, se rend également à Cadix.

La dissolution des cortès, dont on parle toujours, n'aura pas lieu avant la mi-avril.

HOLLANDE.

On écrit de Bergen-op-Zoom, qu'on est occupé à relever la garnison de plusieurs postes des frontières.

L'*Avonbode* publie un traité de commerce et de navigation entre la Hollande et les Etats-Unis.

Le *Staats-Courant* annonce aujourd'hui la mort de M. le lieutenant-général Dibbetz, qui, dit cette feuille, depuis quelques années et aussi dans les circonstances les plus difficiles, a rempli de la manière la plus honorable, les fonctions de commandant en chef de la forteresse de Maestricht.

La même feuille annonce comme suit le remplacement du général :

« Par arrêté de S. M. du 1^{er} avril n° 1, a été nommé commandant en chef de la place de Maestricht, en remplacement de feu le lieutenant-général baron Dibbetz, le lieutenant-général baron Van der Capellen, actuellement commandant en chef de la forteresse de Berg-op-Zoom, et le général-major Baggehaar, attaché jusqu'ici à S. A. R. le prince héritier d'Orange, a été nommé pour remplacer le baron Van der Capellen à Berg-op-Zoom. »

On écrit des bords du Mein, sous la date du 29 mars, qu'on y a appris que l'assemblée législative de la ville de Francfort vient d'accéder au traité de commerce conclu récemment entre la Prusse et les Pays-Bas. Cette résolution doit avoir passé presque à la majorité des voix. (J. de La Haye.)

BELGIQUE. — Bruxelles, le 3 avril.

Hier le Roi a travaillé avec le ministre des travaux publics. S. M. a reçu le général Buzen, gouverneur militaire de la ville de Bruxelles.

Le gouvernement vient d'accorder à la Société qui en avait fait la demande, l'autorisation de prolonger la rue Neuve et de placer la station des voyageurs du chemin de fer à l'entrée de cette rue, de l'autre côté du boulevard.

Ce beau projet depuis longtemps sanctionné par l'opinion publique et les avis favorables de toutes les autorités consultées, recevra, dit-on, une prompte exécution.

La cour d'appel de Bruxelles a enfin statué dans l'affaire des *Gallo-Russes*. Son arrêt rendu samedi dernier condamne l'administration, sous la direction de M. G. A. Bischoffsheim à payer fr. 554 74 par action, au lieu de fr. 500 qu'elle avait primitivement offerts.

Les pas et les voix que je venais d'entendre s'arrêtèrent juste à l'étage au-dessous du nôtre; une porte s'ouvrit et se referma sur les voisins qui rentraient chez eux.

Encore une fois, j'étais sans lumière! Comment oser chercher le chandelier qui avait roulé du côté du lit? Comment promener ma main au hasard sur le carreau de la chambre, sans penser que je pouvais rencontrer celle de l'homme qui déjà avait avancé la sienne? Pour surcroît d'inquiétude, j'entendais le placard crier sur ses gonds, comme si l'autre malfaiteur n'eût attendu que cet accident pour sortir de sa cachette.

Je ne restai pas longtemps dans cette horrible position: une voisine qui revenait de sa journée et portait une lanterne de corne pour s'éclairer dans l'escalier, s'arrêta, en passant, devant notre porte et me cria au travers :

— Vous êtes sans lumière; en voulez-vous, petite?

J'acceptai son offre avec empressement.

— Tournez la clé, lui dis-je.

Et alors l'obligeante femme me désemprisonna. C'est la vie qu'elle me rendait, et je n'osais pas la remercier.

— Comme vous êtes pâle! me dit la voisine pendant que je rallumais ma chandelle à sa lanterne, on croirait que vous venez de courir un grand danger.

Il n'y avait pas moyen de lui faire comprendre par des signes combien il était imprudent de parler de la sorte.

— Pâle! moi, lui répondis-je, et de quoi donc? C'est peut-être la lumière qui me fait paraître pâle; la preuve que je n'ai aucun motif d'avoir peur, l'est que tout à l'heure je chantais encore.

— Belle raison que vous me donnez là! reprit-elle; il n'y a personne qui chante plus haut qu'un poltron, surtout quand il se trouve dans une position fâcheuse.

Ainsi elle apprenait à ces deux hommes, dont le mauvais dessein me meçait toujours, que je ne doutais pas de leur présence chez nous, et de nouveau j'allais être livrée à leur vengeance. C'était affreux, mon bon ange le voulait pas.

La voisine continuait ses imprudentes remarques, lorsqu'enfin, et bien sagement cette fois, je reconnus la voix de Jeannette, celles de nos pe-

Plusieurs manufacturiers d'armes et marchands de cette ville ont été mis en contravention par la police, pour avoir caché ou étalé diverses espèces d'armes prohibées par la loi.

Mardi 26 mars, des rixes assez sérieuses ont eu lieu dans le faubourg de Schaerbeeck à l'occasion des bêtes grasses que l'on promenait. La jalousie parait avoir été l'aiguillon qui excitait les bouchers les uns contre les autres. Les femmes ont pris fait et cause dans la querelle.

Un tableau représentant les *Trois Grâces* a été volé hier matin, vers les 8 heures, chez le colonel anglais Hailes, boulevard de Waterloo, n. 25. Ce vol a été commis un peu après que la fille avait nettoyé le salon, et pendant que les fenêtres étaient restées ouvertes.

Le modèle en terre du groupe de la *Charité* qui doit surmonter le monument à élever à la mémoire du chanoine Triest est presque terminé. Les personnes qui ont été admises à voir cette œuvre remarquable du sculpteur Simonis en font un grand éloge.

On nous écrit de Thuin, 1^{er} avril :

« Un crime vient d'être commis dans la commune de Lobbes; Sébastien Cornil, marchand colporteur, a assassiné Eléonore Delporte son épouse; la victime a reçu un coup de couteau à la gorge; Cornil a avoué son crime. »

Une branche d'industrie et de commerce qui a repris beaucoup d'activité depuis plusieurs semaines, est celle des dentelles. Les commandes de l'étranger affluent à Bruxelles; la France, l'Angleterre, la Russie, l'Allemagne envoient des commis voyageurs, donnent des ordres par correspondance, pour obtenir surtout ces magnifiques dentelles moyen-âge, gothiques, qui ont fait la réputation de nos ancêtres; quand on ne trouve pas les dessins originaux ou qu'ils sont à des prix trop élevés, les ouvrières se livrent à des imitations parfaites, mieux travaillées mais moins précieuses à cause des dates, que les antiquités. Nous en avons vu plusieurs provenant d'ornemens d'églises, de couvens, qui étaient admirables; elles avaient été achetées pour le compte de l'impératrice de Russie. Des copies ou imitations ont été expédiées en France. Un seul voyageur en a emporté pour plus de quinze mille francs.

Bruxelles, le 2 avril. — (5 heures.) — La bourse conserve la même physionomie l'anxiété sur ce qui se passe à Paris n'a pu être dissipée par les nouvelles arrivées aujourd'hui. On veut maintenant connaître les opinions qui vont se montrer dans la chambre des députés. Ce qui devrait banir toutes ces fausses terreurs c'est que les organes les plus avancés de l'opposition française, préchent l'ordre. La coalition a été anéantie par les fautes de ses chefs et leur impuissance. Les spéculateurs intéressés à la baisse ne nient pas ces motifs de sécurité, mais ils profitent des craintes du moment. Peu d'affaires en général.

Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 55 1/4 A., 5 p. 100 5/8 P., 4 p. c. 92 P., 5 p. c. 70 1/2 A., Société Générale titres en nom 775, certificats au porteur émission de Paris 1045; Société de Mutualité 1072 50 (107 1/4) A., Banque de Belgique 687 50 (68 5/4) P.; Actions-Réunies 350 (35) A.; Canal de la Sambre à l'Oise 1015 (101 1/2) P.; Société Nationale 1020 (102) P., Société de Commerce 1250 (125).

L'actif espagnol avait encore fléchi, on l'a coté 17 A., et il ferme après la cote 17 1/8 cours.

Autvers, deux heures 5/4. — Par Voie Télégraphique. — Ardoin 17 1/8.

LIÈGE, LE 4 AVRIL.

Lundi 15 avril doit commencer à Gand la vente d'une partie de la bibliothèque de feu M. Lammens, professeur et bibliothécaire à l'université de Gand. C'est cette belle bibliothèque qui a failli devenir la proie des flammes lors de l'incendie de l'église des Augustins. Menacés une seconde fois de la voir perdue pour le pays, nous espérons que nos bibliophiles et nos institutions scientifiques sauront en disputer la meilleure partie à l'empressement des amateurs qui ne manqueront pas d'accourir de l'Angleterre, de la France et de l'Allemagne, attirés par la richesse du catalogue, dont la première partie se compose de 6,000 articles, et par la réputation méritée de M. Lammens qui consacrera à la formation de sa bibliothèque les soins de toute sa vie.

Le conseil communal s'assemblera le samedi 6 avril; il s'occupera entr'autres objets: de l'approbation du cahier des charges pour la mise en adjudication du service de balayage de la ville; — du rapport de la commission de comptabilité: 1^o sur la réclamation du sieur Colsoul, indicateur expert du cadastre, tendante à être payé de ses vacations; 2^o sur les comptes des centièmes additionnels à la contribution personnelle de 1857 pour les pillages, rendus par les receveurs des contributions; 3^o sur la demande d'un crédit de 92 frs. 12 c. pour frais de transport de mendians en 1858 à imputer sur les dépenses imprévues du même exercice; — Nomination à plusieurs places vacantes dans la régie des taxes municipales.

Quelques journaux ont annoncé qu'il était question d'élire M. Nothomb à Mons. Nous savons qu'en effet des offres ont été faites à M. le ministre des travaux publics par un grand nombre d'électeurs de ce district; mais il est à remarquer que M. No-

thomb, et de plus mon frère René, qui venait bien accompagné, je vous en réponds. Je m'élançai vers eux en criant :

— A moi! ils sont deux!... l'un dans le placard, l'autre sous le lit!

Je jetai ces paroles à la volée, sans même savoir ce que je disais, et puis, comme mes forces étaient épuisées, je me trouvai mal. Quand je revins à moi, la chambre était pleine de voisins; mais les malfaiteurs avaient été emmenés.

— Eh bien, voyons, était-ce la peine de tant vanter mon courage? nous demanda Marie-Georges en souriant. Pendant le danger, je n'ai pas trop bronché, j'en conviens; mais j'ai eu si peur après!

— Comme nous avions hâte de connaître le résultat de cette tragique aventure, René reprit sur-le-champ :

— La petite sœur avait dit vrai: ils étaient deux, les misérables, qui en voulaient à la fortune du voisin. Ce ne fut pas sans peine qu'on parvint à les tirer de leur cachette. Il fallut faire voir la pointe des baïonnettes à celui qui était sous le lit pour l'engager à nous montrer son visage; quant à l'autre, encore plus récalcitrant que son camarade, il ne se rendit que lorsqu'on eut joué de la crosse de fusil d'une façon assez malsaine pour ses reins.

Lâches comme des scélérats qu'ils étaient, croiriez-vous que les deux brigands, terriblement bien armés, je vous jure, finirent par avouer, mais plus tard, dans l'instruction du procès, qu'ils étaient résolus à attendre notre sommeil pour nous tuer; et cependant ils n'avaient pas osé bouger de leur retraite quand Marie-Georges était seule, qu'ils l'avaient si belle pour l'assassiner, et ensuite jeter la porte en dehors d'un coup de pied. Mais voilà comme ils sont, les scélérats: ils verseront bien le sang de toute une famille endormie, mais un enfant éveillé leur fait peur. Pour qu'ils frappent à coup sûr, il faut que leur victime n'ait pas le temps de crier au secours; autrement, ce n'est plus elle que le danger menace: ce sont eux qui tremblent! Si on avait assez de sang-froid pour se pénétrer de cette vérité-là, qu'ils méditent contre les honnêtes gens.

Pris au gîte, comme je vous l'ai dit, notre gibier de potence fit une pitoyable mine; c'est que les misérables savaient très-bien que la justice était, depuis longtemps, en arrière de compte avec eux, et qu'elle se tenait prête à leur donner solde complète à la première rencontre.

thomb, n'a pas cessé d'être député et que, par conséquent, il n'y a pas lieu, en ce moment, de s'occuper de son élection, qui se trouverait sans objet. (Indépendant.)

Le *Handelsblad* du 5 avril publie un nouvel article sur la conclusion de nos différends, dans lequel il émet l'opinion, qui va bien contrarier notre presse orangiste, que les deux pays séparés peuvent et doivent prospérer beaucoup plus qu'ils ne l'ont fait durant leur union :

« Il y a déjà longtemps que le gouvernement hollandais a adhéré au traité des 24 articles modifiés et il ne dépend pas de lui que la ratification n'en ait pas encore eu lieu. La législature belge sera maintenant la marche des choses? Pourquoi le gouvernement belge retarde-t-il encore la signature? Telles sont les questions que l'on s'adresse de toute part. »

« Un journal anglais nous a appris qu'on demandera quelques nouveaux éclaircissements sur des points d'un intérêt secondaire qui, pourtant ne pourront donner lieu à aucune modification sur des points capitaux. »

« Que le parti de la résistance, toujours attentif à saisir chaque occasion de troubler toute apparence de paix et d'empêcher une conclusion si instantanément nécessaire aux deux pays, élève la voix en Belgique et poursuive le gouvernement de toutes ses subtilités et de ses raisons usées, nous croyons que l'intérêt de la Belgique est trop à la paix et exige trop impérieusement la fin d'un différend trop longtemps prolongé, pour que nous doutions un moment que l'espoir des brouillons et des exaltés ne soit encore déçu en dernier ressort. »

« Nous le croyons d'autant plus facilement, et quelques désarmemens partiels en Belgique le confirment déjà, que le gouvernement néerlandais parait avoir consenti à un nouveau sacrifice en permettant que la levée de l'impôt sur l'Escaut se fasse à Anvers et non à Flessingue. Il y a exagération à exiger de plus maintenant la capitalisation de ces droits. Les deux parties croiraient avoir payé trop ou obtenu trop peu. Ne vaut-il pas mieux déterminer tant par tonneau que de stipuler en une seule fois une somme qui ne pourra jamais être juste? Sans aucun doute la conférence verra la chose de cette manière lorsqu'elle lui sera soumise. »

« Le gouvernement belge n'apportera pas de retard dans sa notification à la conférence du vote des chambres, et la conférence, désireuse de conduire les choses à cette conclusion, n'admettra certainement, pour cette raison, aucune nouvelle modification. »

« Jetons donc plutôt un coup d'œil sur ce que les deux Etats doivent faire dans leur intérêt respectif après la ratification du traité. Cette tâche est principalement dévolue aux hommes bien pensants des deux pays, et avant tout aux gouvernements. »

« Que le mot d'ordre soit: les avantages de l'union, sans les dangers et les désavantages de l'union. C'est là un principe qui doit conduire à d'heureux résultats. Pendant la durée de l'imité des deux pays et malgré l'état de guerre, les importations de Hollande en Belgique, en 1856, se sont élevées à 27,888,815 francs. En revanche, les exportations de la Belgique en Hollande se sont élevées à 14,585,817 fr., somme beaucoup moins élevée, il est vrai, mais qui se compose en grande partie des produits de quelques industries nationales. La valeur de ces produits seulement se monte à 11,163,478 fr. »

« Les relations commerciales entre la Néerlande et la Belgique pendant les dernières années sont représentées pour tous les services par une somme de 20,000,000 de florins. C'est là certainement une somme remarquable, si l'on considère l'état des relations nationales, et l'on peut s'attendre à ce que ce chiffre s'augmente de beaucoup, alors que l'union sera rétablie. »

« Puisse la conclusion finale des démêlés politiques être le signal du renouvellement des relations commerciales, tendant au développement des éléments de bien-être respectifs. Ainsi on imposera silence aux passions irritées, ainsi reviendrons, pour s'y fortifier, le repos et le bien-être dans les deux pays, profondément ébranlés, et la séparation de la Néerlande et de la Belgique portera de meilleurs fruits que ceux que produisit jamais leur union. »

La réaction en hausse du prix des céréales s'est arrêtée la semaine dernière; les prix moyens régulateurs ont même légèrement fléchi. Le prix moyen du froment a été fixé à fr. 25 71, ce qui fait 4 centimes de baisse sur le prix moyen de la semaine précédente. Sur le seigle la différence en moins est de 28 centimes (15 fr. 02 au lieu de 15 30), mais le prix moyen restant au-dessus de 13 fr., la prohibition des grains et farines de seigle est rétablie à partir du 9 de ce mois. Ceci est pour nous une nouvelle occasion de faire remarquer quels soins et quelle attention les administrations communales doivent apporter à la

Comment avaient-ils appris que j'étais le dépositaire du voisin? Le diable le sait; car, pour eux ils refusèrent de le dire. Ce qu'on a cru deviner, c'est qu'ils tenaient ce secret de seconde main, par un aversissement venu de la province, et que le premier bavard avait été le père Vernon lui-même. Oui, dans un souper d'auberge que des rouliers lui avaient offert, il s'était laissé aller à l'indiscrétion entre deux bouteilles de trop.

On emmena mes brigands; et, comme Marie-Georges vous l'a dit, quand elle revint à la vie, il n'y avait plus autour d'elle que de bons parents et tous les braves gens du voisinage, qui la félicitaient, à qui mieux mieux, sur son courage et sa présence d'esprit. Il ne faut pas demander si je l'embrasai de bon cœur!

Vous entendez bien, continua René, qui voulait en finir avec son histoire de voleurs, que je ne jugeai pas prudent de garder plus longtemps la fortune du voisin, d'autant plus que le dépôt de cinq mille sept cents francs ne pouvait plus être un secret pour personne après l'arrestation de nos deux brigands. Dès le soir même, je portai la précieuse cassette chez le commissaire de police, et c'est devant témoins, car une demi-douzaine de voisins m'avaient accompagné, c'est devant témoins, dis-je, que la somme fut comptée. Il ne m'avait pas trompé d'une obole, M. Prête-moi-cinq-sous; le total se rapporta parfaitement à son dire. Je me fis donner décharge du dépôt, de sorte que, lorsque mon vieil avaré revint à Paris, je n'eus plus qu'à lui remettre le reçu et à l'envoyer chez le commissaire réclamer son trésor. Il me prit le papier des mains en fronçant les commissaires réclamer son trésor. Il me rendit chez son nouveau dépositaire, sans me remercier de ce que nous avions couru un si grand danger pour son diable d'argent. Bien mieux que cela, il me garda rancone, comme s'il eût été, lui, victime de mon bavardage. Durant huit jours qu'il demeura encore sur notre carré, il ne me demanda pas une seule fois :

— Eh bien, voisin, comment vous portez-vous aujourd'hui?

Et, quand il eut fait emporter ses guenilles je ne sais où, il partit sans me dire :

— Bien obligé, et au revoir! (1)

(1) Ceci est un extrait inédit des *Souvenirs d'un Enfant du Peuple*, par Michel Masson.

confection des mercuriales régulatrices. Cette semaine, par exemple, le mouvement et les prix du marché d'Anvers ne sont pas indiqués, et comme ce marché est un de ceux où les prix se maintiennent le plus haut, son omission influe aussitôt sur les prix moyens régulateurs en les élevant d'une manière nominale peu sensible, mais grande dans ses résultats quand deux ou trois centimes de différence peuvent faire prononcer la prohibition ou d'importantes modifications dans le taux des droits.

Malgré la marche ascendante des prix pendant le mois dernier, la moyenne mensuelle est restée inférieure, pour le froment comme pour le seigle, à la moyenne des six mois précédents, de sorte qu'on peut dire qu'en définitive les prix ont constamment rétrogradé depuis le mois de septembre.

Revenons maintenant au mouvement de la semaine qui vient de finir. Sur le froment, les prix ont haussé de 49 centimes à Gand, de 59 à Bruges, de 50 à Arlon et de 2 centimes à Bruxelles. Par contre, il y a eu baisse de 12 centimes à Hasselt, de 14 à Namur et de 21 à Louvain. Il est à observer que les ventes opérées sur ce dernier marché atteignent presque la moitié des ventes totales de la semaine (5,815 hectolitres sur 8,521.) A Liège et à Mons, les prix sont restés sans variation.

Sur le seigle, il y a eu hausse à Bruges de 81 c., à Gand de 26 c. et à Bruxelles de 1 c.; mais la baisse a été de 85 c. à Hasselt, de 26 à Louvain et de 15 à Arlon. Ici encore il faut remarquer que la baisse a frappé sur les marchés les plus importants (la vente de Hasselt et de Louvain a été de 5,149 hect. sur 4,616.) A Liège, à Mons et à Namur, il n'y a pas eu de variation dans les prix.

(Indép.)

On écrit de Gand, le 2 avril :

Le 1^{er} bataillon du 16^e régiment de réserve arrivera après demain de Nieupoort à Gand, y déposera ses armes et sera immédiatement renvoyé dans ses foyers. Les cadres de ce bataillon retourneront le 6 à Nieupoort.

Le 4^{me} bataillon du 5^{me} régiment de ligne, arrivé hier matin en cette ville, est parti à deux heures par un convoi spécial du chemin de fer pour Anvers. Il était fort d'environ 400 hommes.

M. Guette, commandant militaire de Bruges, vient d'être pensionné avec le grade de général de brigade. Il est remplacé par M. le colonel Van Hoorickx, appelé récemment au commandement de la place de Menin.

Le *Moniteur* publie l'indication des jours et heures fixés par les jurys d'examen, pour les examens par écrit et oraux.

Nous avons parlé, ces jours derniers, de l'invention précieuse pour l'art typographique, de M. Colson graveur et fondeur en caractères, à Clermont (Auvergne). Voici de plus amples détails que nous trouvons dans *l'Ami de la Charte* du Puy de Dôme :

« On sait combien est limitée la durée des caractères en usage jusqu'à ce jour dans l'imprimerie ; combien surtout la netteté et la pureté des empreintes fournies par les caractères neufs s'effacent promptement, depuis que, par l'emploi des presses mécaniques, ils sont soumis à une pression plus forte, plus difficile à régler que des anciennes presses à bras. Malgré le renouvellement fréquent et dispendieux de cette partie de leur matériel, les imprimeurs avaient peine à donner une perfection égale aux éditions sorties de leurs presses. La découverte que nous signalons va introduire de notables améliorations, ou même faire disparaître des inconvénients qui entravaient les progrès de l'art en imposant aux imprimeurs des charges ruineuses.

M. Colson graveur et fondeur en caractères, établi depuis plusieurs années dans notre ville, tout en exploitant avec avantage un établissement de fonderie d'après l'ancien système, s'occupait sans relâche depuis longtemps de rechercher une matière métallique à substituer à la composition d'antimoine et de plomb, actuellement employée dans la fonte des caractères d'imprimerie. Les conditions essentielles du nouvel alliage devaient être plus de dureté, de résistance sous la pression, sans augmentation de prix.

Les recherches de M. Colson ont été couronnées d'un plein succès. Muni d'un brevet d'invention qui lui assure les avantages de sa découverte, il est en mesure aujourd'hui de livrer aux imprimeurs des caractères sur tous les corps, qui, pour l'économie et la correction, sous le rapport de la gravure, peuvent lutter avec les produits les plus estimés des fonderies de la capitale, et qu'en outre il garantit d'une durée presque illimitée. Une expérience faite en notre présence peut donner une idée de la dureté de la composition inventée par M. Colson, et des services que les imprimeurs doivent retirer des caractères fondus avec cette matière, à quelques épreuves qu'ils aient à les soumettre. Une ou plusieurs lettres frappées à coups de marteau font leur empreinte à la manière des poinçons, dans une planche de cuivre. Quant au prix, il n'est pas plus élevé, lettre pour lettre, que celui des caractères usuels.

L'invention de M. Colson doit exercer une grande influence sur l'avenir de la typographie. L'impression des journaux en retirera notamment des avantages. Le tirage journalier et rapide d'un grand nombre d'épreuves, au moyen de presses mécaniques plus ou moins parfaites, ruinaient promptement leur matériel en caractères. M. Colson est dès aujourd'hui en mesure de leur fournir des fontes qui dureront dix ans, et qui ne coûteront pas plus que celles que, dans l'état actuel des choses, une année suffit à mettre hors de service.

L'invention suivante, dont plusieurs journaux de Paris ont fait mention la semaine dernière semble faite pour compléter celle dont nous venons de parler :

Il n'est bruit dans le monde typographique, que de l'importante découverte que vient de faire un ouvrier de Paris conducteur de mécanique. Il a inventé une machine à tirer les clichés, avec laquelle on peut imprimer 90 ou 100 feuilles par minutes, c'est-à-dire 5 ou 6,000 exemplaires par heure, sans que la mécanique fatigue ou fasse de bruit, inconvénients qu'on rencontre généralement dans toutes les machines dont on se sert aujourd'hui. Celle qu'il a inventée est tellement simple, qu'elle enlève toute crainte de rupture au milieu du travail, ainsi qu'il arrive trop fréquemment à celles qu'on emploie maintenant. Cette découverte est donc appelée à faire encore une révolution dans l'art typographique, par la nouvelle rapidité qu'elle va donner à la production.

Nous reproduisons, comme renfermant des données dignes d'intérêt, le rapport ci-après adressé à M. le gouverneur de la province de Liège, par M. l'inspecteur des machines à vapeur dans cette province :

Seraing, le 27 février 1859.

Monsieur le gouverneur, J'ai l'honneur de vous adresser, conformément à l'instruction de M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, en date

du 26 mars 1858, l'exposé succinct de la situation de la branche de service qui m'est confiée.

Le tableau ci-joint, rédigé d'après le modèle me remis, renferme le nombre et la description des machines et chaudières à vapeur, établies pendant l'année 1858; il résulte de ce tableau que 54 permis ont été délivrés pour faire usage de 28 machines à vapeur (deux d'entre elles font partie du même permis) et de 11 générateurs.

Les quatre dernières machines de ce tableau ont été aussi examinées; mais leurs propriétaires n'ayant pas rempli les formalités exigées par l'arrêté du 31 janvier 1824 (Journal officiel n° 19), l'autorisation de mise en usage n'a pu encore être proposée; ces contraventions vous ont été signalées, M. le gouverneur, par mes lettres des 21 novembre et 14 janvier dernier, ainsi qu'aux autorités locales respectives. Les demandes sont formées et les formalités nécessaires sont sur le point d'être terminées. Ces vingt-huit machines et onze chaudières à vapeur ont été appliquées à l'industrie comme suit :

- Une pour la fabrication de zinc;
- Neuf pour l'extraction du charbon, houillères;
- Une pour l'épuisement des eaux, id.
- Deux pour filatures de laines;
- Cinq pour fabrication du drap;
- Une pour polir les armes;
- Une pour la navigation à vapeur de la Meuse;
- Une pour un atelier de construction;
- Deux pour deux ateliers de grosse serrurerie;
- Deux pour la fabrication du sucre de betteraves;
- Une pour un moulin à farine;
- Deux pour la fabrication du fer;

Chaudières.

- Deux pour distilleries;
- Une pour chauffer les cuves à teintures;
- Sept pour activer des machines à vapeur établies.

Avant 1858.

Une pour une papeterie. Ces machines représentent une force totale de 427 6/10 chevaux (calculée d'après les formules de Tredgold.) Tous les propriétaires de machines à vapeur, mises en activité sans le permis de mise en usage, ont également été signalés et amenés à faire les démarches nécessaires.

La plupart des machines autorisées ci-dessus l'ont été sous certaines conditions et réserves. Le manomètre à mercure à air libre a été prescrit à toutes les machines et chaudières à vapeur établies pendant l'exercice écoulé, pour les motifs déduits plus loin; un grand nombre de propriétaires avaient substitué à cet appareil, à cause de sa cherté, le manomètre à air comprimé, divisé d'après le principe de Mariotte; ce dernier était généralement mal établi et d'un très mauvais usage. Plusieurs chaudières manquaient aussi de soupapes de sûreté inaccessibles convenablement disposées.

La différence de forme et d'orifice, que chaque constructeur donne aux soupapes de sûreté inaccessibles, fait regretter qu'un même modèle ne soit adopté généralement quant à la forme; la grandeur de l'orifice se fixerait d'après la surface de chauffe, non pas dans une rigoureuse proportion; il faudrait pour cela trop de modèles, mais en indiquant une limite minimum qu'il ne serait point permis de dépasser. Afin d'obtenir cette uniformité je fis un appel à nos mécaniciens, en leur soumettant le projet de soupape ci-joint. La société St-Léonard s'est empressée de l'accepter, et en fit confectonner une série. J'espère amener aussi les autres constructeurs à l'adopter. Le croquis d'un autre genre de soupape, me remis par votre dépeche en date du 22 janvier dernier, a été distribué dans le même but à tous les propriétaires et constructeurs de machines à vapeur. En général les chaudières ne sont point soumises à une surveillance assez active et éclairée de la part du chef de l'établissement; le nombre est très petit de ces derniers qui portent une sollicitude inquiète à rechercher les moyens de prévenir les accidents: ils cherchent même parfois des objections pour éluder le placement de ceux que l'expérience a reconnus indispensables tels que le manomètre à mercure à air libre, l'emploi de deux flotteurs et d'une pompe foulante supplémentaire, mme à la main, etc. Les derniers accidents ont bien un instant éveillé en eux plus de soins et de surveillance; mais ces impressions ne survivent d'ordinaire pas longtemps.

Plusieurs contraventions pour surcharge des soupapes de sûreté vous ont été, M. le gouverneur, également signalées, ainsi qu'aux autorités locales. A Dison surtout, ces surcharges ont été assez fréquentes. Le sieur, fabricant de drap dans cette commune, travaillait avec des soupapes surchargées et avec deux chaudières défectueuses; plainte fut portée à l'administration communale de Dison; une de ces chaudières fut immédiatement réparée et soumise à de nouvelles épreuves; l'autre, supplémentaire, ne l'est pas encore et est, pour le moment, hors de service. Les soupapes de sûreté furent aussi remises immédiatement dans leur état normal. Ma correspondance, en date des 12 octobre, 15 et 30 novembre, vous a fait connaître, M. le gouverneur, tout ce qui a été fait à cet égard.

Cinq autres chaudières ont également été trouvées défectueuses; elles appartiennent, savoir: trois à la houillère St-L., une à la houillère Ste-B., et une à la houillère dite

Les trois premières ont déjà été réparées, mais avec si peu de soin que les secondes épreuves n'ont pu s'effectuer. De nouvelles réparations ont été exigées.

Les deux autres chaudières ne seront aussi remises en activité qu'après avoir subi de nouvelles épreuves.

Toutes les modifications et tous les moyens de sûreté qui ont été prescrits aux propriétaires de machines à vapeur, pour se conformer aux dispositions de l'arrêté royal du 6 mai 1824, et celles reconnues utiles et exigées comme condition à l'obtention des permis de faire usage délivrés, ont été exécutés, excepté ceux dont le délai moral pour leur confection et placement n'est pas encore expiré.

Les nombreuses modifications ont suscité, de la part des intéressés, quelques objections qui ont cédé par la démonstration de leur utilité. Dans les communes de Verviers, Hodimont et Dison, etc., où un grand nombre de fabriques de drap sont établies, beaucoup de chaudières sont anciennes et fonctionnent à des pressions élevées; leur position dans l'enceinte de ces établissements, qui renferment une quantité de travailleurs, m'engage à appeler sur cet objet la sollicitude de l'administration. Il serait, je pense, convenable de faire dans ces localités des tournées périodiques; j'en aurai l'honneur, M. le gouverneur, de vous adresser une demande dans ce but.

Je crois devoir faire suivre quelques considérations sur les appareils de sûreté. L'emploi du manomètre à mercure à air libre,

disposé d'après les croquis ci-joint, est d'une utilité incontestable contre les explosions ordinaires produites par un excès de tension. C'est plutôt aux avantages réels constatés par la pratique, plus encore qu'à ceux qu'on pourrait déduire théoriquement, que l'on doit l'empressement mis par les propriétaires à les ajouter à leurs chaudières à vapeur, malgré leur cherté qui est de trois à quatre cents francs pour des manomètres destinés à fonctionner à la pression de 4 à 5 atmosphères; il serait donc à désirer que son usage fut général.

Cet appareil a pour avantage : D'indiquer exactement et d'une manière sensible la pression de la vapeur dans la chaudière;

De maintenir la vapeur à une tension constante, uniforme; d'avertir le chauffeur quand il doit ralentir ou attiser son feu;

De servir de base pour établir exactement la charge des soupapes de sûreté. A défaut de cet appareil, il est impossible, malgré les précautions qu'on prend pour déterminer le point de contact des soupapes de sûreté sur leur siège, d'établir, approximativement même, l'orifice de ces soupapes, et partant de déterminer leurs charges correspondant à la pression avec laquelle on déclare devoir travailler. Lors de l'épreuve de la chaudière des sieurs D... et O... à Liège, je crus avoir bien déterminé la charge des soupapes pour ne laisser sortir la vapeur qu'à la pression de quatre atmosphères; après le placement du manomètre à mercure à air libre prescrit, je reconnus que les soupapes lâchaient la vapeur à gueulebée à la pression de trois atmosphères.

Il est vrai que la portée de ces soupapes sur leur siège est large, comme toutes celles employées jusqu'à ce jour. Le modèle de soupape, joint à ce rapport, obvie en partie à cet inconvénient; la portée se trouve réduite à deux millimètres au plus de largeur; cette disposition de soupape aura aussi pour avantage de pouvoir appliquer le levier à une partie des soupapes existantes et renvoyer, au besoin, le cordon près du foyer, au moyen de deux petites poulies, à la disposition du chauffeur. L'emploi de deux moyens indépendans l'un de l'autre, pour reconnaître et régler la hauteur du niveau de l'eau dans les chaudières, a été instamment proposé aux propriétaires et constructeurs de machines à vapeur; depuis, plusieurs générateurs sont munis de deux flotteurs ou d'un flotteur et de robinets-jauges. Lorsqu'on n'emploie qu'un seul moyen et qu'il vient à manquer, il arrive alors qu'on fini la journée et la semaine même avant de le rétablir; pendant ce temps le niveau d'eau est réglé au hasard. Ce simple exposé suffira pour démontrer le danger imminent de l'emploi d'un seul flotteur et l'utilité d'un second moyen de réserve qui sert en même temps de contrôle.

Cette observation s'applique mieux encore aux chaudières à tubes intérieurs.

Si les moyens de sûreté employés jusqu'aujourd'hui ne sont point suffisants contre toute espèce d'explosions, et ne sont guère susceptibles de modifications importantes, le choix de la forme à donner aux générateurs à vapeur est d'autant plus important. Ceux cylindriques avec bouts sphériques à tubes bouilliers, placés au-dessus du foyer, sont les plus avantageux, non-seulement sous le rapport de l'économie du combustible, mais aussi offrent beaucoup plus de garantie contre les risques d'explosion. En France, ces générateurs sont généralement employés. Il est satisfaisant de voir aujourd'hui nos constructeurs adopter leur forme, que les dangers et la cherté du combustible recommandent à juste titre.

J'aurais désiré joindre aussi à ce rapport un projet de soupape de sûreté d'un nouveau genre servant en même temps d'indicateur du niveau d'eau; mais il est sage de consulter l'expérience avant d'en déduire les avantages théoriques que cet appareil présente. Après les résultats obtenus, j'en aurai soin de vous les soumettre. Il vous sera aussi agréable d'apprendre, M. le gouverneur, que les industriels n'ont point eu à souffrir la moindre interruption du fait des épreuves des chaudières. J'ai en tous les égards que me prescrivait sagement l'esprit et la lettre de l'instruction sur la matière, sans altérer aucunement la stricte exécution des devoirs qui me sont imposés.

Recevez, etc. L'inspecteur des machines à vapeur, (Signé) Ch. BEER.

ETAT CIVIL DELIÈGE, DU 1^{er} AVRIL 1859.

Naissances : 8 garçons, 7 filles.

Décès : 2 garçons, 4 filles, 5 hommes 4 femmes, savoir : J. H. Boulanger, âgé de 68 ans, cultiv., rue Pannaie, veuf de Marie C. Henault. — Thre. Debatty, âgé de 66 ans, cuisinier, à la Chartreuse, ép. en 2e. noce, de A. J. Denoël. — L. Bay, âgé de 57 ans, charretier au Bois-de-Breux, veuf de C. Colard. — Marie Jne. Lhoest, âgée de 57 ans, s. prof., rue fond Pirette, ép. de L. J. Rock. — Marie Th. Bourguignon, âgée de 70 ans, s. prof., rue Vert-Bois, veuve G. Goblet. — Marie J. E. Fanon, âgée de 45 ans, s. prof., rue St-Jean Baptiste, ép. de S. T. Séjulte. — Jannette Sinal, âgée de 24 ans, journalière, rue Bois-Levêque.

Du 2. — Naissances, 7 garçons, 7 filles.

Décès : 5 garçons, 2 filles, 1 homme, 1 femme, savoir : Jn. Gilles Wathieu, âgé de 51 ans, teinturier, rue de Mineurs, ép. de Marie Th. Jottay. — Marie Jne. Delrez, âgée de 85 ans, fileuse, rue Vert-Bois, veuve de Jn. Christophe.

Du 3. — Naissances : 4 garçons, 1 fille.

Mariages : 11, savoir : entre : Louis Joseph Clément Dozin, botanophile, rue St. Jean, et Marie Elisabeth Lambertine Duvié, sans profession, rue Vebruck, veuve de Jean Jacques François Goffin. — Ernest Borsu, négociant, faubourg Ste-Marguerite, et Caroline Dardespine, sans profession, place Ste-Claire. — Antoine Joseph Lambert, sans profession, à Berloz, et Henriette Bonhomme, sans profession, rue des Carmes. — Jean Vanormelingen, cocher, rue de l'Étue, et Marie Stevens, couturière, même rue. — Jean François Renkin, fabricant d'armes, sur Avroy, et Marie Agnès Plomdeur, sans profession, faubourg St-Gilles. — Jean Hubert Stephany, journalier, rue Fragnée, et Marie Catherine Pire, boulangère, faubourg St-Gilles. — François Joseph Doblesteine, commis-négociant, à la Boverie, et Marie Anne Claudine Desaire, sans profession, à la Boverie. — Jean Pierre Noël Ficher, armurier, faubourg St-Gilles, et Hubertine Perée, sans profession, rue Jonfosse. — Pierre Remi Joseph Lefebvre, sans profession, faubourg Ste-Marguerite, et Marguerite Collin, sans profession, à Venloo. — Pierre Urbain Joseph Boverie, journalier, rue derrière les Potiers, et Jeanne Marguerite, journalière, en Béche. — Jean Jacques Orban, menuisier, à Hanefte, et Jeanne Catherine Nyssen, cuisinière, derrière St-Jacques.

Décès : 2 garçons, 5 filles, 2 hommes, 5 femmes, savoir :

Jean Joseph Sébastien Bodson, âgé de 55 ans, employé des taxes, porté Vivegnis, époux de Elis. Jeanne. — L. M. Edouard Lefebvre, âgé de 24 ans, graveur, rue Bons-Enfants, célibataire. — Anne Cornelle Ursule Beauquain, âgée de 69 ans, sans profession, derrière le Chœur St-Paul, veuve de Joseph Guilain Lenoir. — Marie Elisabeth Gaiemain, âgée de 45 ans, journalière, épouse de Jean Baptiste Goffinet. — Marie Anne Michaux, âgée de 19 ans, couturière, faubourg Vivegnis.

ANNONCES.



Dimanche dernier, vers cinq heures de l'après-midi, entre les deux Flémalles, près de Chokier, il s'est EGARÉ une CHIENNE D'ARRÊT, de taille moyenne, poils ras mêlés grisonnés. Une récompense à celui qui la ramènera au château de Jehay, ou à Liège, rue Mont St-Martin, n° 614.

Saumons frais, Cabillaux, Elibottes, Flottes, Huitres anglaises, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont.

POISSONS DE MER très-frais au MORIANE, rue du Stockis.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

J. F. PERET, rue Ste.-Ur-ule, vient de recevoir des Cabillaux, Elibottes, Rayes, Flottes, Soles, Huitres Anglaises. Le tout très frais, et à un prix très modéré.

L. THOMASSIN, Md. TAILLEUR,

A l'honneur d'informer qu'il est DE RETOUR DE PARIS, et qu'il en a rapporté LES MODES D'ÉTÉ, confectionnées, ainsi que les étoffes y adoptées pour CETTE SAISON. 393

QUARTIER indépendant à LOUER, contenant 6 pièces et accessoires si on le désire, situé sur Cointe, chez M. Gaillard-Piette. S'y adresser. 389

On DEMANDE une BONNE CUISINIÈRE, rue St.-Remi, n° 464. 388

M^{me}. DUPLOUY-PIRARD

RUE DE LA RÉGENCE, N° 8,

A l'honneur d'annoncer qu'elle vient de recevoir de la Suisse un beau choix de mousselines brodées ainsi que de très-beaux rideaux qu'elle vend à des prix avantageux. Son MAGASIN est constamment assorti en tapis de table, de pieds, descentes de lit, ornemens de rideaux et tout ce qui concerne l'ameublement. 341

L'ÉPOUSE JANNE-JANSSEN,

A l'honneur d'informer les dames de son RETOUR DE PARIS. Elle a TRANSFÉRÉ SA FABRIQUE DE CHAPEAUX DE PAILLE au PASSAGE LEMONNIER, n. 52, où elle a établi un MAGASIN de MODES et NOUVEAUTÉS, qui sera OUVERT JEUDI 4 courant.

On s'y occupera comme par le passé du lavage des Chapeaux de Paille et des réparations nécessaires, au prix les plus modérés. 383

80,000 FRANCS à PLACER en tout ou parties. S'adresser par lettres affranchies à M. C., au bureau de cette feuille.

DES APPRENTIS TYPOGRAPHES peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

A LOUER une MAISON DE CAMPAGNE, sise sur Cointe, avec grand jardin et bocage ceints de mur; grande citerne et jouissance d'un bois et prairies. S'adresser la matinée rue du Vert-Bois, N° 44. 395

A LOUER POUR LE 24 JUIN PROCHAIN,

Une Grande Maison,

Pouvant être divisée en trois habitations distinctes, sises place devant St.-Paul, n° 56 ancien. S'adresser à la maison voisine, n° 55, tous les jours de neuf à onze heures du matin. (Dimanches et fêtes exceptés.) 351

VENTE

DE

MEUBLES.

MERCREDI 10 AVRIL 1859, à une heure de relevée et jours suivans, à la même heure, s'il y a lieu,

IL SERA VENDU A L'ENCAN,

par le ministère de M^e DE BEFVE, notaire, au local de l'ancien Casino, sis à Fragnée, sur Avroy, lez-Liège, le MOBILIER qui s'y trouve, composé de :

200 Tables, 400 Chaises, 24 Canapés et 100 Tabourets, le tout en bois de chêne;

5 beaux Lustres de salon, 14 Quinquets et Lampes astrales; 17 pupitres de musique, 4 tentes, un pavillon et 2 berceaux.

Plus une quantité d'objets trop long à détailler, tels que chandeliers, bouloirs, porcelaines, fayences, verres, rechaux, couteaux et fourchettes, garnis en argent.

AU COMPTANT. 378

Avis pour surenchérir.

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que par acte qu'il a reçu le 26 mars 1859, il a été adjugé

DEUX MAISONS DE COMMERCE,

situées à Liège, rue pied du Pont des Arches, l'une portant le n° 956, au prix de 8,000 francs en sus de neuf rentes important annuellement 366 frs. 77 c., et l'autre n° 955 au prix de 9,100 francs.

Et qu'on peut dans les dix jours de la VENTE, SURENCHÉRIR l'une ou l'autre de ces deux maisons d'un vingtième. S'adresser audit notaire. 361

Etude de M^e de Befve, VENTE DE BOIS.

NOTAIRE A LIÈGE.

LE MERCREDI 15 MAI 1859, à 2 heures de relevée,

IL SERA PROCÉDÉ,

Par le ministère du notaire DE BEFVE,

A LA VENTE

AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'UN

CORPS DE FERME,

avec quinze bonniers (ancienne mesure) de TERRES et PRAIRIES arborées, situé dans les campagne et commune de FRAIMALLE-Haute.

Cette vente aura d'abord lieu en détail, puis en masse et des avis ultérieurs indiqueront la formation des lots

Le plan de cette propriété est déposé en l'étude dudit notaire, rue Sœurs de Hasque, n° 281-19. 377

FAILLITE

de la dame E. SOMMER,

MAGASIN, PLACE VERTE, A LIÈGE, N. 780.

LUNDI 8 avril 1859, et jours suivans, à 2 heures de relevée, les syndics provisoires à la faillite de la dame E. SOMMER, feront procéder au magasin de la faillite, Place Verte, à Liège, n. 780, par le ministère de M^e GILKINET, notaire à Liège,

A LA

VENTE PUBLIQUE AUX ENCHÈRES

DES

MARCHANDISES

de ladite faillite, consistant notamment en schals, foulards, cachemirs, satins, crêpe de Chine, tartans, cabyles, etc. Bas, bonnets, gilets, mitaines, caleçons, jupons et quantité d'autres articles de bonneterie en laine ou coton, etc.

Toiles, cotons, basins, mérinos, mousselines, mousselines-laines, guingan, cotonnette, coteline, napolitaine, jaconat, calicot, flanelle, percale, schirting, etc.

Fichus, écharpes, cravattes, mantilles, voiles, gilets en soie, étoffes de soie et satins brochés, crêpes peluches, poul de soie, levantine mousseline, gros de Naples, satin et velours, et beaucoup d'autres objets dont le détail serait trop long. 382

FAILLITE

D'ARNOLD HEINDRICH-SOMMER.

VENDREDI CINQ AVRIL et jours suivans, aux neuf heures du matin et aux deux heures de l'après-midi, (non le ONZE comme il a été abusivement annoncé), le greffier DEFIZE

VENDRA AUX ENCHÈRES,

au domicile du failli, rue Petite-Tour, N° 61, à Liège,

les Marchandises

provenant de cette faillite, consistant en coton, cotonnette, Napolitaine, mérinos, soieries, calico, mousseline, mousseline-laine, schals brochés, idem Tartan et Kabyles, toiles bleues, idem blanches, flanelle de diverses couleurs, bonneterie, gilets et caleçons en flanelle et tricot, foulards, mouchoirs de toutes qualités et grandeurs, fichus de toute espèce, pifoux, coutils, étoffe-meubles, gants en soie et autres, et beaucoup d'autres marchandises dont le détail serait trop long.

ARGENT COMPTANT.

VENTE

D'UNE

BELLE FONDERIE,

AVEC DE

GRANDES FACILITÉS POUR LE PAIEMENT DU PRIX.

JEUDI 18 MARS 1859, à dix heures du matin,

IL SERA PROCÉDÉ

Par le ministère de M^e DELBOUILLE et BIAR, notaires à Liège, en l'étude de ce dernier,

A LA VENTE

D'UNE

grande et belle fonderie

Située près du Pont-Maghin, à Liège,

Consistant en 2 réverbères fort bien construits, 4 grandes fosses à mouler les grandes pièces et à fabri des eaux, étuve à sécher les moules, 5 cheminées à couplot et forge de maréchal, atelier de mouleur en terre; grand magasin, grands greniers, cour avec large et commode entrée.

Cette fonderie est munie d'un chariot, d'un treuil pour enlever et transporter les grosses pièces, d'une quantité de chassiss en fer et en bois, tables à mouler, etc.

Les bâtimens sont en très-bon état et couverts en ardoises et tuiles.

Cette propriété, située à proximité de la Meuse, a une façade sur la rue des Fossés St.-Léonard, de 37 1/2 mètres, et présente tous les avantages désirables pour y faire un grand établissement industriel.

On peut la voir tous les jours depuis neuf heures du matin jusqu'à 5 heures de relevée et traiter de gré-à-gré jusqu'au jour de la mise en adjudication. 396

JEUDI 11 AVRIL 1859, à 1 heure de relevée, Au rivage de Chokier, le notaire BIAR, VENDRA à la vente de cette de l'ancien notaire DELVAUX, une

grande quantité de bois

SAVOIR :

Gros Chênes, Hêtres, Vernes, Poutres, Bois de Fosses, Lattes, Rais, Planches de Hêtre, etc.

ARGENT COMPTANT.

MONT-DE-PIÈRE DE LIÈGE,

QUAI DE LA BATTE, n. 85-1112.

VENDREDI 5, MERCREDI 10 et JEUDI 11 avril, à 2 heures de l'après-midi, VENTE des GAGES SURANNÉS.

PROVINCE DE LIÈGE.

TRAVAUX PUBLICS.

Avis. — VENDREDI, 12 AVRIL 1859, à onze heures du matin, il sera procédé à l'Hôtel du Gouvernement à Liège, par devant M. le gouverneur ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et sous l'approbation de M. le ministre des travaux publics, à l'adjudication des travaux à exécuter pour la rectification de la partie de la route de Huy à Tirlemont, à l'intérieur et aux abords de Huy.

L'adjudication aura lieu par soumissions rédigées conformément à l'article 24 du devis et du cahier des charges, dont on pourra se procurer des exemplaires à l'Hôtel du Gouvernement à Liège, et chez l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, Liège, le 50 mars 1859.

Le gouverneur de la province de Liège, Baron VANDENSTEEN.

BOURSES.

PARIS, LE 2 AVRIL.

3 p. c.	70 93	Mutualité.	—
4 p. c.	—	Act. Réunies.	—
5 p. c.	109 35	B. c. d'Anvers.	—
Act. de la Banque.	2050	Debt. active.	20 1/8
Ob. de la v. de Par.	—	Passive.	—
Emp. belge.	102 1/4	Emp. romain.	101 7/8
Soc. générale.	—	Naples.	—
B. de Belg.	695	Emp. port. 3 p. c.	—

AMSTERDAM, LE 2 AVRIL.

Debt. active.	54 15/16	Espagne. Ardois.	17 7/16 17 3/8
3 p. c.	101 1/4	D. diff. 1850.	—
Bil. et de chang.	27 1/8	" " 1855.	—
Synd. d'am.	95	" " Passive.	4 15/16
" 3 1/2 p. c.	80 1/8	Portugal. E. 5 p. c.	—
Soc. de Commerce	179 3/4	Naples. Cert. Fal.	95 1/2
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et comp.	105
" de Rotterdam.	—	" 1838-1829.	104 7/8
Prusse L. 1852.	125	" C. c. Hope.	98 1/4
Autriche. Métall.	105 1/8	" Ins. gr. liv.	70 5/4
Brsil. Emp.	77	Pologne. L. 300 fl.	118 1/2

ANVERS, LE 3 AVRIL.

Anvers. Debt. act.	104 1/4	Prusse. Em. à Berl.	124
" Debt. diff.	50 1/2	Naples. Cert. Fal.	95 1/2
Emp. de 48 mill.	100	El. B. Levée 1852.	100 7/8
" de 50 mill.	97 5/4	Cert. à A. 1854.	99 1/8
Hollande. Det. act.	—		
Rente rem.	—		
Autriche. Métalliq.	107 1/4		
Lots de fl. 100.	—		
" fl. 250.	474		
" fl. 500.	810		
Polog. Lots fl. 500	118		
" fl. 500	159 1/4		
Brsil. E. L. 1854.	78		
Espagne. Ardois.	17 1/8		
Debt. passive 1854.	—		
" différée.	—		
Danemarq. E. Not.	96		
Dito à L.	74		

CHANGES.

Amst. C. jours	1/4 0/0 P
Id. 2 mois.	—
Rotterd. C. jours.	1/4 0/0 P
Id. 2 mois.	—
Paris. C. jours.	1/8 av
Id. 2 mois.	5/8 p
Londres. C. jours.	39/9
Id. 2 mois.	39/6
Francfort. C. jours	36 1/16
Id. 3 mois.	35 5/8
Bruxelles et Gand.	1/4 p.

BULLETIN DE BOURSE.

Les affaires ont été peu actives à notre Bourse de ce jour. Les obligations ardois ouvertes 17 1/16 A. restent 17 1/8 A. Après la réception de la cote de Paris qui apporte 1/8 0/0 de hausses. Les actions Industrielles et les fonds de l'Etat étaient en baisse, le 3 p. c. Belge a été négocié au pair et le 5 0/0 de 70 1/8 à 1/4.

BRUXELLES, LE 3 AVRIL.

Debt. active 2 1/2	53 1/4	A	Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	100 3/8	P	Tapis.	—
Fin courant.	—	P	Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 mill.	92	P	Mutualité.	107 1/4
Id. de 57 mil.	70 1/2	A	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	95	P	Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	775	A	Act. Réunies.	33
Emp. de Paris.	1645	A	Bonnage.	—
S. de Comm. de c.	125	A	Houycaux.	—
B. de Belgique.	68 3/4	P	Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	100 1/2	P	Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	—	P	Luxembourgeoise	—
Banque Foncière.	—	P	Civile.	—
Idem.	—	P	Herve.	—
Flenu.	—	P	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	—	P	Ch. de B. M. et B.	—
Scllessin.	—	P	Asphalt.	—
Soc. Nationale.	102	P	Holl. Debt. active.	—
Levant du Flenu.	121	P	Losrenten inscr.	—
Ougrée.	—	P	Autriche. Métalliq.	—
Sars-Longcham.	—	P	Naples. C. Falcon.	—
Chemin de Fer.	—	P	Espagne. Ardois.	17
Vennes.	—	P	Finccourant.	—
St-Léonard.	—	P	Prime un mois.	—
Chatelneau.	—	P	Différée de 1850.	—
Verreries.	—	P	Idem de 1855.	—
Betteraves.	—	P	Passives.	—
Verr. de Charl.	—	P	Brsil. E. de Roth.	—
L'Espérance.	—	P	Rome. E. de 1854.	—

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 3 AVRIL.

Le bateau à vapeur belge Bruggen, v. de Hull, avec passagers et diverses marchandises.

Imprimerie de J.-B. ROBERT, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.